

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

Vu le décret n°84-52 du 26 janvier 1984 modifié sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 5, 16, 17 et 43

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu le décret n° 2002-480 du 8 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme d'études supérieures spécialisées

Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 2002 relatif aux habilitations de l'Université de Strasbourg à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme ASTRID MARCHIOLI, née le 9 novembre 1976 à ROME (ITALIE), en vue de son inscription au Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées CRÉATIONS IMAGES ET MULTIMÉDIA MULTILINGUE, option CRÉATION ET ADMINISTRATION DE SITES WEB MULTILINGUES

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES CRÉATIONS IMAGES ET MULTIMÉDIA MULTILINGUE, option CRÉATION ET ADMINISTRATION DE SITES WEB MULTILINGUES, mention passable**

est décerné à **Mme ASTRID MARCHIOLI**

à qui est conféré le grade de master

Le titulaire titre de l'année universitaire 2002-2003.

Le Président



N° STRASII 7479610

Alain BERETZ



Fait à Strasbourg, le

- 2 SEP 2009

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Claire LOVISI

